



Haies dépassant en hauteur et largeur. Que faire?

Par **Myfachee**, le **05/08/2022** à **18:24**

Malgré mes demandes le voisin ne réagit pas pour tailler ses haies qui débordent sur mon allée, seul accès ,privé, à ma maison. L'allée ne fait que 4 m de large. Je taille la haie moi-même depuis plus de 30 ans, mais j'aurai 78 ans à la fin de l'année. Et il m'est impossible de continuer. J'ai mandaté un avocat et un huissier il y a deux ans sans d'autre résultat que payer encore un peu. L'avocat m'a écrit un mois après pour me demander un deuxième versement alors qu'il n'avait rien fait. Le courrier était plein d'erreurs, le nom du voisin était devenu le nom de la rue. Et puis rien!

Par **Visiteur**, le **05/08/2022** à **20:51**

Bonjour à vous aussi.

Bonjour et merci sont utiles pour demander un conseil...

Avez-vous émis vos demandes au voisin par courrier RAR ?

Cette haie est-elle mitoyenne (= plantée sur la limite) ? ou bien plantée chez vous ou encore chez le voisin ?

Si elle est mitoyenne, vous devez entretenir votre côté (ou payer un jardinier).

Si elle est plantée chez le voisin : les troncs sont-ils à >50cm de la limite ? la hauteur est-elle inférieure à 2m ?

Un peu de lecture :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>